

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 16 mai 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	10 mai 2022	10 mai 2022
23	14	14+6		

**Délibération n° 2022DE05-0037 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement de l'aire de camping-car**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 16 mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

**Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Christophe PARION, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.**

**Membres absents non représentés : ROBLIN Christèle, LAMBERT Marc-Antoine, GRIMAUD Fanny**

**Membres absents représentés : RAVON Claude (donne pouvoir à BOUCARD Jean-Yves), PROQUIN Jean-Luc (donne pouvoir à YVON Martine), DUMONT Isabelle (donne pouvoir à SIMONNEAU Micheline), LLEU Martine (donne pouvoir à BONNIFAIT Cécile), GROLAUD Rémi (donne pouvoir à ALBERT Jackie), MORENNE Patrick (donne pouvoir à MALTERRE Jean-François)**

**Secrétaire de séance : KAMP Berend**

Monsieur le Maire rappelle que le prélèvement des droits de place et de la taxe de séjour des camping-caristes du Pré-Bègue se fait tous les jours ouvrés par un régisseur. La Direction Générale des Finances Publiques incite les Collectivités à supprimer les régies quand cela est possible.

Le prélèvement, se faisant le matin de bonne heure, nuit à la tranquillité des camping-caristes.

Il a par ailleurs été rapporté que des usagers stationnaient leur camping-car sans s'acquitter des droits de place.

A la suite de concertations avec deux entreprises, il a été pris la décision d'installer une barrière automatique et d'implanter des bornes électriques supplémentaires.

Une partie de ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30% au titre du fonds du tourisme auprès du Conseil Départemental. Les appareils électriques ne sont pas retenus dans le calcul de la base subventionnable.

**Plan de financement – Aménagement aire de camping-car du Pré-Bègue**

TRAVAUX	MONTANT HT	Pourcentage
Travaux	42 705.00 €	
Remises commerciales	12 722.00 €	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>29 883.00 €</b>	<b>100</b>
<b>FINANCEMENT :</b>		
<b>Subventions :</b>		
Conseil Départemental 30% au titre du Fonds Tourisme plafonné à 11 841.41 € HT	3 552.42 €	11.89
<i>Sous total</i>	<b>3 552.42 €</b>	<b>11.89</b>
<b>Financement de la commune</b>	<b>26 330.58 €</b>	<b>88.11</b>

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions (MM. Kamp et Paronneau), 3 voix contre (M. Malterre (porteur d'un pouvoir) et M. Dubourgnoix) et 15 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220516 – 2022DE05-037 _____ -- <b>BE</b>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>19 / 05 / 2022</b>
Rendu exécutoire le <b>20 / 05 / 2022</b>

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

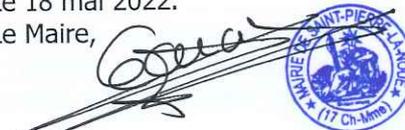
Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 18 mai 2022.

Le Maire,



Walter GARCIA.